

**ANNEXE 1 A L'AVENANT 4
CONTRAT AVEC LA REGIE DES TRANSPORTS DE
MARSEILLE A CONTRIBUTION FORFAITAIRE POUR
L'EXPLOITATION DE SERVICES DE TRANSPORT
PUBLIC URBAIN DE MPM
(METRO,AUTOBUS et TRAMWAY)**

**ANNEXE 8 : Tarifs et compensations tarifaires
Etat des gratuits**

TARIFS AU 1^{er} JUIN 2009 TTC

TITRES DE TRANSPORT	URBAIN	DEUX ZONES Marseille / Aubagne	DEPARTEMENTALES La Penne/Aubagne
TARIFS A LA VALIDATION			
Tarif normal	1,26	1,76	0,50
Tarif - 20 %	1,01	1,41	0,40
Tarif - 50 %	0,63	0,88	0,25
TITRES			
Solo	1,50	2,40	1,00
Double Solo	3,00	-	-
Carte journée	5,00		-
Carte 3 jours	10,50	-	-
Carte Libertés 6,30	6,30	-	-
Carte Libertés 12,60	12,60	-	-
Groupe 4 personnes	4,50	-	-
Groupe 5 personnes	5,10	-	-
Groupe 6 personnes	5,70	-	-
Groupe 7 personnes	6,30	-	-
Groupe 8 personnes	6,90	-	-
Groupe 9 personnes	7,50	-	-
Groupe 10 personnes	8,10	-	-
Groupe 11 personnes	8,70	-	-
Groupe 12 personnes	9,30	-	-
Bon frais de dossier (les cartes personnelles passent à 26 mois)	7,50	-	-
ABONNEMENTS			
Abonnement 7 jours	12	13,00	4,20
Abonnement 30 jours	43,00	52,00	16,40
Abonnement – 26 ans	38,00	52,00	15,20
Abonnement 30 jours Boursiers	31,00	-	-
Abonnement 30 jours Contrat	21,50	-	-
Abonnement GO ! Boursier	190,00	-	-
Abonnement GO ! – 26 ans	240,00	336,00	-
Abonnement GO ! + 26 ans	420,00	560,00	-

TITRES DE TRANSPORT	URBAIN
TARIFS GRANDS COMPTES	
Ticket SOLO collectivité	1,26
Ticket SOLO collectivité réduit	1,01
Carte 7 voyages	8,82
Carte entreprise	840,00
Frais de livraison	12,00
Forfait 7 jours	15,00
Forfait 3 jours	10,50
Forfait 1 jour	5,00
TARIF OFFRE COMMERCIALE	
Promo 7 jours	5,00

TARIFS SERVICES RESERVES (H.T)

PRODUITS	Montants au 01/06/09
• Prise en charge	97,04
• Prise en charge aller	97,04
• Prise en charge retour	79,06
• Durée de service (taux horaire)	79,06
• Supplément	21,56

Tarifs des parkings RTM au 01/06/09

Tarif de base en €	La Rose, St Just, Bougainville, Rond Point du Prado (uniquement abonnement)		Rond Point du Prado (Carte libertés, hebdo, perso)		La Timone	
	Tarif de base	avec chaînage urbain	Tarif de base	avec chaînage urbain sur CL, Carte Hebdo, Carte Perso	Tarif de base	avec chaînage urbain
0 à 10 minutes de stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	1,80	0,00
11 à 59 minutes de stationnement	1,80	0,00	1,80	0,00	1,80	0,00
1 à 1h59 de stationnement	3,40	0,00	3,40	0,00	3,40	0,00
2 à 2h59 de stationnement	5,10	0,00	5,10	0,00	5,10	0,00
3 à 3h59 de stationnement	6,80	0,00	6,80	1,70	6,80	1,70
4 à 4h59 de stationnement	8,20	0,00	8,20	1,70	8,20	1,70
5 à 5h59 de stationnement	9,20	0,00	9,20	1,70	9,20	1,70
6 à 6h59 de stationnement	9,60	0,00	9,60	1,70	9,60	1,70
7 à 11h59 de stationnement	9,90	0,00	9,90	1,70	9,90	1,70
12 à 23h59 de stationnement	9,90	0,00	9,90	3,40	9,90	3,40
Au delà de 24h de stationnement	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00
Montant infraction	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00

Conditions d'application des tarifs réduits :

	TARIFS au 1 ^{er} juin 09	CONDITIONS	Dates et/ou N° convention
Enfants de moins de 6 ans	Gratuité sur l'ensemble du réseau sans validation	Etre accompagné d'un parent et ne pas être en groupe (centres aérés)	Compensations par l'AO N0 01/1047 du 19/09/01 pour la CUM/RTM
Jeunes entre 6 et 25 ans inclus et scolaire ou étudiant ou chômeur non indemnisé ou stagiaire de la formation professionnelle	* réduction de 20 % sur l'ensemble du réseau (consommation de la réserve d'argent à 1,01 € au lieu de 1,26 €) * abonnement 30 jours à 38 € et abonnement annuel à 240 €		
Parents de familles nombreuses	Réduction de 20 % sur le TN (consommation de la réserve d'argent à 1,01 € au lieu de 1,26 €)	* parents d'une famille d'au moins 3 enfants dont le + jeune a moins de 18 ans, * parents d'une famille d'au moins 5 enfants à vie.	
Militaires jusqu'au grade de sous-officier	Réduction de 20 % sur le TN (consommation de la réserve d'argent à 1,01 € au lieu de 1,26 €).		
Elèves boursiers	* Réduction de 20 % sur le TN (consommation de la réserve d'argent à 1,01 € au lieu de 1,26 €) * Abonnements mensuels à 31 € et annuels à 190 €	Collégiens et lycéens de moins de 18 ans au 1 ^{er} septembre de l'année scolaire en cours, titulaires d'une bourse.	
Elèves boursiers des ZEP	* Réduction de 20 % sur le TN (consommation de la réserve d'argent à 1,01 € au lieu de 1,26 €), * Abonnement 30 jours à 21,50 € et à 190 €	Collégiens et lycéens de moins de 18 ans au 1 ^{er} septembre de l'année scolaire en cours, titulaires d'une bourse et scolarisés dans un établissement en Zone d' Education Prioritaire.	
Bénéficiaires de la CMU C	* Réduction de 50% sur tarif de l'abonnement 30 jours (21,50 € au lieu de 43 €) et sur le TN (consommation de la réserve d'argent à 0,63 au lieu d'1,26€)	Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire	

Les réductions compensées par des tiers

	TARIFS	CONDITIONS	Dates et/ou N° conventions
Personnes de + de 65 ans, imposables sur le revenu, domiciliées à Marseille, Allauch ou Plan de Cuques	Réduction de 50 % sur le TN (consommation de la réserve d'argent à 0,63 € au lieu de 1,26 €)	Compensations par les collectivités concernées.	* N° 97/206 du 14/03/97 Ville/RTM
Personnes de + de 65 ans non soumises à l'IR et habitant Marseille,	Libre circulation sur l'ensemble du réseau	* validation obligatoire * facturation à la collectivité	* N° 98/064 du 11/02/98
Personnes de + de 65 ans percevant le FNS et habitant Allauch	Libre circulation sur l'ensemble du réseau	* validation obligatoire * facturation à la collectivité	Du 16/05/79 Convention 01885
Personnes de + de 65 ans percevant l'allocation DDASS et habitant Plan de Cuques	Libre circulation sur l'ensemble du réseau	* validation obligatoire * facturation à la collectivité	Signée le 17/08/88 et Pref le 03/02/89
Chômeurs, non soumis à l'IR, indemnisés par les Assedic et habitant Marseille	Libre circulation sur l'ensemble du réseau	Financement Ville de Marseille. Validation obligatoire	N° 98/064 Le 11/02/98
Bénéficiaires du RMI titulaire d'un contrat d'insertion, habitant Marseille, Allauch, Plan de Cuques, Septèmes	Libre circulation sur l'ensemble du réseau	Financement CG13 – MPM Validation obligatoire	N° 01/1047 du 19/09/01 mpm compens Convent rmi cg 07/08
Mutilés de guerre ou hors guerre dont le taux d'invalidité est \geq à 50 % et habitant Marseille, Allauch, Plan de Cuques	Libre circulation sur l'ensemble du réseau	Financement par les collectivités Validation obligatoire	Marseille n° 98/064 du 11/02/98
Mutilés du travail percevant une rente AT \geq 50 % et habitant Marseille, Allauch, Plan de Cuques	Libre circulation sur l'ensemble du réseau	Financement par les collectivités Validation obligatoire	Marseille n° 98/064 du 11/02/98
Anciens combattants de plus de 75 ans, habitant Marseille, Allauch, Plan de Cuques, Aubagne, la Penne/Huveaune	Libre circulation sur l'ensemble du réseau	Financement par les collectivités Validation obligatoire	Marseille n° 98/064 Aubagne : datée du 18/09/87 Allauch : 16/05/79 PdC : 17/08/88
Personnes de + de 65 ans non soumises à l'IR et habitant Septèmes	Libre circulation sur l'ensemble du réseau	* validation obligatoire * facturation à la collectivité	Septèmes convention du 05/12/2005

	TARIFS	CONDITIONS	Dates et/ou N° conventions
Aveugles civils, titulaires d'une carte cécité « étoile verte », non imposable sur l'IR, âgés de 18 à 65 ans et habitant Marseille.	Libre circulation sur l'ensemble du réseau marseillais	Financement par la Ville de Marseille. Validation obligatoire	N° 98/064 du 11/02/98
Enfants ou conjoints RTM	Libre circulation sur l'ensemble du réseau	Validation obligatoire * Enfants jusqu'à 16 ans ou poursuivant des études, * concubin déclaré depuis + de 2 ans	
Retraités RTM ayant au moins 15 ans d'ancienneté à son départ (+ conjoints)	Libre circulation sur l'ensemble du réseau	Validation obligatoire	

Tarifs intermodaux

	TARIFS	CONDITIONS
Clients des cars du CG13	Correspondance gratuite sur le réseau urbain par les abonnés hebdomadaire du réseau CG13	Compensation - 20 % CUM N° 01/1047 - 80 % CG13 billetterie du 01/09/05 non 01/09/08
Clients du TER	abonnement combiné TER + RTM à tarif préférentiel : 18 € pour 30 jours et 180 € pour 365 jours.	Compensation CUM 01/1047 et convention Région/MPM/SNCF du 30/01/03
Clients de la navette du Frioul	Correspondance gratuite sur le réseau urbain pour les abonnés mensuels de la navette du Frioul	Compensation CUM 01/1047

Pour mémoire, voir aussi conditions d'utilisation du réseau 2 zones pour les usagers de la ligne 40 qui est reprise par un marché entre R.T.M. et le CG13 du 2 décembre 1999.

Etat des gratuités accordées par la RTM au 31/12/2008

CATEGORIES	NOMBRE DE CARTES
RETRAITE RTM et ENFANTS HANDICAPES RETRAITES	2988
(11)	74
ENFANTS RETRAITES RTM	34
USTC	12
STE INEO	6
SOCIETE CNIM ESCALIER MECANIQUE	4
STE PORTREX	1
SOCIETE SCHLINDER	2
SOCIETE SOGIMA	4
SOCIETE SELECTA	2
SMM SEMALY	193
SOCIETE mondial protection	70
SOCIETE NETTOYAGE LASER	6
SOCIETE METROBUS	7
TEST TRAMWAY	9
INSPECTION DU TRAVAIL	5
PERSONNEL SMM	3
DIRECTION REGIONALE EQUIPEMENT	5
DRIRE/SERVICE DES MINES	6
HARMONIE DES TRAMWAYS	10
ADMINISTRATEURS	220
DEPOSITAIRES	24
DISTRIBUTION JOURNAUX	40
ANIMATIONS METRO	5
MAINTENANCE DEPOT	2
INVITES ET VISITEURS RTM	6
STAGIAIRES RTM	3
SNCF	116
INTERVENANTS SCES TECHNIQUES	30
VIGIPIRATE ARMEE	3 013
AGENTS RTM EN ACTIVITE	2 419
AYANTS DROITS RTM EN ACTIVITE	4
AGENTS TRAMWAY EN ACTIVITE	
TOTAL	9323

MPM

**ANNEXE 2 A L'AVENANT 4
AU CONTRAT AVEC LA REGIE DES TRANSPORTS
DE MARSEILLE A CONTRIBUTION FORFAITAIRE
POUR L'EXPLOITATION DE SERVICES DE
TRANSPORT PUBLIC URBAIN DE MPM
(METRO, AUTOBUS et TRAMWAY)**

(i)

Mode de Calcul des Incidences Financières

**Mode de calcul des incidences financières
en euros TTC**

Liste des Produits (*)	Base juin à décembre 2009	Base janvier à décembre 2010
Solo+Double Solo	Chiffre d'Affaires juin à décembre 2009 - Chiffre d'Affaires juin à décembre 2008	Chiffre d'Affaires 2010 - Chiffre d'Affaires 2008
Cartes journées et forfaits	Quantité vendue x Δ tarifs (**)	Quantité vendue x Δ tarifs (**)
Cartes 7 voyages	Quantité vendue x Δ tarifs (**)	Quantité vendue x Δ tarifs (**)
Cartes groupes	Quantité vendue x Δ tarifs (**)	Quantité vendue x Δ tarifs (**)
Cartes entreprises	Quantité vendue x Δ tarifs (**)	Quantité vendue x Δ tarifs (**)
Abonnements GO Urbains+ 26ans	Quantité vendue x Δ tarifs (**)	Quantité vendue x Δ tarifs (**)
Abonnements 30j Urbains	Quantité vendue x Δ tarifs (**)	Quantité vendue x Δ tarifs (**)
Abonnements PDE	Quantité vendue x Δ tarifs (**)	Quantité vendue x Δ tarifs (**)
Abonnements 30j Urbains Contrats	Quantité vendue x Δ tarifs (**)	Quantité vendue x Δ tarifs (**)
Abonnements 7j Urbains	Quantité vendue x Δ tarifs (**)	Quantité vendue x Δ tarifs (**)
Porte-monnaie transports :		
Cartes libérés	Quantité consommée x Δ tarif normal (**)	Quantité consommée x Δ tarif normal (**)
Cartes personnelles	Quantité consommée x Δ tarif normal (**)	Quantité consommée x Δ tarif normal (**)
Tickets Solo collectivité	Quantité vendue x Δ tarif normal (**)	Quantité vendue x Δ tarif normal (**)
Tickets Solo collectivité réduits	Quantité vendue x Δ tarif normal (**)	Quantité vendue x Δ tarif normal (**)
Mesures sociales et collectivités :		
- facturées à la quantité consommée	Quantité consommée x Δ tarif normal (**)	Quantité consommée x Δ tarif normal (**)
- facturées à la quantité vendue	Quantité vendue x Δ tarifs (**)	Quantité vendue x Δ tarifs (**)
Compensations tarifaires (Abonnements y compris Rmistes)	Compensations tarifaires facturées - Compensations recalculées base tarifs 2008	Compensations tarifaires facturées - Compensations recalculées base tarifs 2008

(*) Produits impactés par évolution tarifaire du 1er juin 2009

(**) Toutes les variations de tarif sont calculées TTC par différence entre les tarifs 2009 ou 2010 et les tarifs 2008

Chiffre d'affaires mensuel 2008 en euros TTC

Titre	Solo	Double Solo
janvier	1 710 125,18	181 369,63
février	1 582 504,52	178 139,64
mars	1 704 120,08	197 101,46
avril	1 747 426,57	182 903,00
mai	1 741 002,25	178 758,39
juin	1 831 405,84	206 260,98
juillet	1 891 219,31	159 276,38
août	1 746 948,78	154 866,63
septembre	1 990 861,50	221 496,25
octobre	1 886 523,99	234 487,79
novembre	1 609 950,94	211 602,44
décembre	1 672 932,47	208 719,17